

**18
SEPT.
SÉMINAIRE**

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

NOUVELLE FIGURE SINGULIÈRE DANS LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL LOCAL ?

14H - ALLOCUTIONS D'OUVERTURE :

Sophie DUMAS-LAVENAC, Vice-Doyenne de la Faculté de Droit de Metz, Maître de conférences de droit public à l'Université de Lorraine (IRENEE)

Pascal CAILLE, Directeur adjoint de l'IRENEE, Maître de conférences HDR de droit public à l'Université de Lorraine (IRENEE)

Nadine DANTONEL-COR, Maître de conférences HDR en droit public
et Reine WAKOTE, Maître de conférences en droit public
à l'Université de Lorraine (IRENEE)

I. RÉFLEXIONS : CADRE INSTITUTIONNEL ET NOUVELLES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE ET INCIDENCES

Sous la présidence de **Michel VERPEAUX**, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne – Président de l'AFDCL

1 NATURE JURIDIQUE : Collectivité Européenne d'Alsace, « collectivité départementale » ou collectivité à statut particulier ?

Nadine DANTONEL-COR, Maître de conférences HDR, Université de Lorraine

2 NOUVEL AMÉNAGEMENT DES COMPÉTENCES : Quelles articulations avec les autres collectivités infrarégionales ?

Michel VERPEAUX, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne
– Président de l'AFDCL

3 MODÈLE : La Collectivité Européenne d'Alsace, un modèle à développer

REINE WAKOTE, Maître de conférences, Université de Lorraine



15H00 - DÉBATS AVEC LA SALLE

15H30 - PAUSE CAFÉ

II. TABLE RONDE : LE POINT DE VUE DES ÉLUS

Sous la présidence de **Robert HERTZOG**, Professeur émérite,
Université de Strasbourg

INTERVENANTS À LA TABLE-RONDE :

Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des départements de France,
Représenté par **Patrick WEITEN**, Président du conseil départemental de Moselle, Vice-président de l'Assemblée des départements de France, ancien député (Union des Démocrates Indépendants)

Pierre GANDAR, Conseiller municipal délégué (groupe communiste et républicains),
Représentant de **DOMINIQUE GROS** (Parti Socialiste), Maire de METZ

François GROSDIDIER, Sénateur de la Moselle (Les Républicains)

Marc HOUVER, Directeur général des services départementaux de la Moselle

Eric STRAUMANN, Député de la 1^{re} circonscription du Haut-Rhin

RAPHAËL SCHELLENBERGER, Député de la 4^e circonscription du Haut-Rhin

17H30 - FIN DE LA TABLE RONDE



Pour vous connecter au réseau wifi : Réseau : Université de Lorraine
Identifiant : irenee2019 / Mot de passe : irenee

18 SEPT. SÉMINAIRE

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

NOUVELLE FIGURE SINGULIÈRE DANS LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL LOCAL ?

La loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace vient concrétiser le « désir d'Alsace » exprimé par les élus des départements alsaciens désormais intégrés dans la région Grand-Est, en instituant, à compter du 1^{er} janvier 2021, la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Le cadre juridique aménagé par la nouvelle loi prend ainsi en considération les particularités d'un territoire présentant un positionnement géographique singulier. Il en résulte un nouveau cadre de l'aménagement des compétences des collectivités locales au sein de la région Grand-Est.

Organisée en deux parties, le séminaire de recherche sera consacré, dans sa première partie, à l'analyse non seulement de la nature juridique de Collectivité Européenne d'Alsace, mais aussi à celle de l'articulation des compétences aménagées, et enfin à une approche du modèle que pourrait incarner la Collectivité Européenne d'Alsace pour d'autres départements. La seconde partie du séminaire de recherche sera l'occasion d'un débat avec des représentants institutionnels de différentes collectivités situées en Grand Est, afin de recueillir leurs points de vue sur ces évolutions dans la perspective du « droit à la différenciation » qu'entend porter la future réforme territoriale en projet.

Avec le soutien de l'Association Française de Droit des Collectivités Locales.

SÉMINAIRE

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

NOUVELLE FIGURE SINGULIÈRE DANS LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL LOCAL ?



MERCREDI 18 SEPT. 2019 À 14H

Inscription obligatoire sur irenee.univ-lorraine.fr

SOUS LA DIRECTION DE NADINE DANTONEL-COR (MCF HDR EN DROIT PUBLIC)
ET REINE WAKOTE (MCF EN DROIT PUBLIC) IRENEE / UL

AMPHI 4 - FACULTÉ DEA, ILE DU SAULCY 57000 METZ

AVEC LE SOUTIEN DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES